

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 07 AVRIL 2022 A 18 H 30

SALLE DE LA MAIRIE AMY

Effectif légal : 11

Convocation du 31/03/2022

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 7 avril à dix-huit heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'AMY dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Yann GUIGAND, Maire.

Présents : Madame BEAUDET Marie-Josèphe, Madame FOYART Simone, Madame LEFRANC Isalyne, Madame MANNBERGER Anne, Monsieur BOUCHOIR Gérald, Monsieur CARPENTIER Philippe, Monsieur FAGOO Philippe, Monsieur LANDUYT Aurélien.

Absente excusée : Madame GAUTHIER-DELATTRE Sandrine (pouvoir Simone FOYART), Madame MANNBERGER Anne, Madame HEUSSE Julie (pouvoir Yann GUIGAND).

Secrétaire de séance : Monsieur FAGOO Philippe.

Le compte rendu de la réunion du 24 février 2022 a été adopté à l'unanimité.

1) ARRET DES AMORTISSEMENT BUREAUTIQUE.2022-04-07-5

Monsieur le Maire explique qu'une mauvaise orientation nous avait été donnée à propos des amortissements des matériels bureautique et qu'il serait préférable de ne pas continuer dans cette voie, puisqu'il est simplement demandé à l'ordonnateur d'établir un certificat administratif pour la sortie du bien.

De ce fait, il est préconisé de terminer les amortissements en cours concernant le matériel de bureau pour un montant de 208.64 € répartis sur 2 ans à hauteur de 104.32 € et dont c'est la dernière année ainsi que le matériel informatique pour un montant de 1902 € 00 répartis sur 5 ans à hauteur de 380.40 € l'an, qui se terminera en 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité de cesser les amortissements dès que les deux matériels seront amortis. Ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE. 2022-04-07-6

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du receveur à l'assemblée, et il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter ce compte.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-6 822.74		-51 329.47	-58 152.21
Fonctionnement	923507.46	6 822.74	5 160.25	921 844.97
TOTAL	916 684.72	6 822.74	-46 169.22	863 692.76

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté le compte de gestion à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT. 2022-04-07-7

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du receveur à l'assemblée, et il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter ce compte.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement, exercice	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-639 505.03		55 613.99	-583 891.04
Fonctionnement	-34 672.09		-65 046.13	-99 718.22
TOTAL	-674 177.12		-9 432.14	-683 609.26

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté le compte de gestion à l'unanimité.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE.2022-04-07-8

Afin de procéder au vote des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement, les membres du Conseil Municipal ont élu, à l'unanimité, Monsieur FAGOO Philippe, Président de séance. Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune comme indiqué ci-dessous et se retire :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	232 031.96	237 192.21	100 714.21	42 562.00
Excédent/Déficit 2020		616 684.72	6 822.74	6 822.74
TOTAL	232 031.96	1 153 876.93	107 536.95	49 384.74

Après délibération des membres du Conseil Municipal, ont adopté à l'unanimité le compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT.2022-04-07-9

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune comme indiqué ci-dessous et se retire :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	136 760.86	71 714.73	49 446.55	105 060.54
Excédent/Déficit 2020	34 672.09		639 505.03	
TOTAL	171 432.95	71 714.73	688 951.58	105 060.54

Après délibération des membres du Conseil Municipal, ont adopté à l'unanimité le compte administratif.

4) APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION.2022-04-07-10

Dans le souci de ne pas grever d'avantage l'imposition des foyers de la commune, il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux des années antérieures comme indiqué ci-dessous :

	2021	2022
Taxe foncière bâti	30.26 %	30.26%
Taxe foncière non bâti	36.55 %	36.55 %
CFE	8.21 %	8.21 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de maintenir les taux en vigueur, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE.2022-04-07-11

Après avoir entendu l'énoncé du compte administratif, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme indiqué ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 : 921 844.97 €

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget (1068) : 58 152.21 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 863 692.76 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSAINISSEMENT.2022-04-07-12

Après avoir entendu l'énoncé du compte administratif, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme indiqué ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget (1068) :

Affectation du déficit reporté de fonctionnement (002) : 99 718.22 €

6) APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE.2022-04-07-13

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous pour le budget de la commune :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	267 034.72	214 721.00	842 775.76	31 396.72
Report année 2021		863 692.76	58 152.21	58 152.21
Virement section investissement	811 379.04			811 379.04

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

APPROBATION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.2022-04-07-14

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous pour le budget de l'assainissement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	89 182.76	188 900.98	49 503.16	633 394.20
Report année 2021	99 718.22		583 891.04	
Virement section investissement				

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

7) FONGIBILITE DES CREDITS.2022-04-07-15

L'instruction M57 offre la possibilité d'instaurer une fongibilité des crédits budgétaires. La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. L'assemblée délibérante l'autorise, à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum réglementaire autorisé de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; les taux choisis peuvent être différents selon les sections). Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. L'exécutif de l'entité informe aussi l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements sont enfin transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios.

Après avoir entendu les possibilités qu'offre la fongibilité des crédits, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité cette proposition et ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES.

8 H 00 – 10 H 45

10/04

Marie-Josèphe BEAUDET
Simone FOYART
Aurélien LANDUYT

24/04

Marie-Josèphe BEAUDET
Simone FOYART
Aurélien LANDUYT

10 H 45 – 13 H 30

Philippe CARPENTIER
Isalyne LEFRANC
Sandrine GAUTHIER-DELATTRE

Philippe CARPENTIER
Julie HEUSSE
Anne MANNBERGER

13 H 30 – 16 H 15

Sandrine GAUTHIER-DELATTRE
Gérald BOUCHOIR

Simone FOYART
Gérald BOUCHOIR

16 H 15 – 19 H 00

Yann GUIGAND
Philippe FAGOO

Philippe FAGOO
Yann GUIGAND

DIVERS : Le choix de l'entreprise pour les espaces verts s'est porté sur l'entreprise CLAUSMANN qui a fourni le devis le moins cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

GUIGAND Yann	FOYART Simone	FAGOO Philippe	CARPENTIER Philippe
LANDUYT Aurélien	MANNBERGER Anne Absente	BOUCHOIR Gérald	HEUSSE Julie Pouvoir GUIGAND Yann
LEFRANC Isalyne	BEAUDET Marie-Joseph	DELATTRE Sandrine Pouvoir FOYART Simone	